

BIOMOTORS

rouler plus propre



Qui sommes-nous ?

Notre expérience a débuté en 2007, lorsque l'E85 s'est implanté en France. Suivie en 2011 par la création de BIOMOTORS qui a donné l'opportunité à tous les automobilistes propriétaires de véhicules essence, la possibilité d'acquérir facilement notre technologie ; permettant alors de réaliser immédiatement des économies !

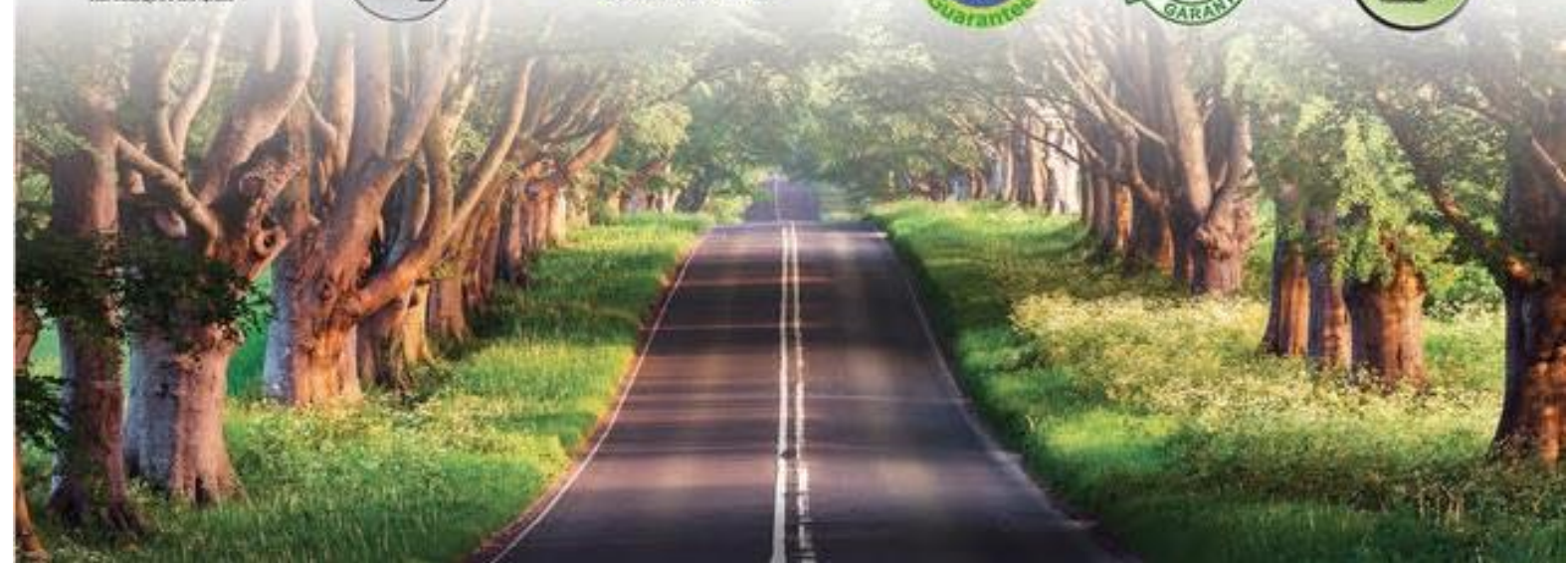


Avant BIOMOTORS, aucun système de conversion n'était issu de fabrication française, et les produits d'importation n'étaient suivis par aucun service après vente. De plus, ils n'étaient pas adaptés aux technologies des véhicules européens, ni aux spécificités du bioéthanol livré en France.

Dès 2015, nous avons déposé le brevet du boîtier de conversion intégrant la technologie dédiée aux moteurs actuels à injection directe, développé et fabriqué en France, à Montpellier.

Biomotors a également participé à l'élaboration de la législation encadrant la distribution des systèmes de conversion au bioéthanol, en apportant son expertise auprès du SNPAA (Les Industriels de l'alcool et du Bioéthanol) et la DGECC (Direction Générale de l'Energie et du Climat).

Grâce au retour positif de la part de tous ses clients, Biomotors assurera la conversion d'ici 2020 de plus de 40 000 véhicules.



Le bioéthanol, une évidence

Le carburant Superéthanol E85 est composé de 85% de Bioéthanol et de 15% d'essence. C'est un vecteur énergétique majoritairement renouvelable qui permet de limiter la consommation en énergie fossile. Utilisé depuis plus de 30 ans au Brésil, en Suède et aux États-Unis, il a été introduit en 2007 sur le marché français.

Déjà plus d'une station sur 7 propose de l'éthanol ! Retrouvez les sur l'application :



La Garantie d'un système homologué permettant des avantages fiscaux à l'établissement de votre carte grise comme l'exonération totale ou partielle de la carte grise et 40% d'abattement sur l'éco-taxi !

Un Système de conversion Biomotors unique



Un démarrage à froid du premier coup, grâce à la sonde de température du boîtier.



Le seul fabricant possédant un brevet pour les véhicules récents à injection directe.



Aucun voyant défaut au compteur, grâce au respect des normes constructeur.



Une installation fiable et discrète, grâce à son ergonomie.



Fabrication 100% française.



Agrément obtenu auprès de l'UTAC.



Nos produits et services

Notre système de conversion au bioéthanol (E85) est fabriqué dans les ateliers français exclusifs de BIOMOTORS, en respectant des normes strictes (ISO 9001).

Un réseau d'installateurs agréés, formés, et respectant une charte de qualité. Chacun dispose des équipements de diagnostic électronique, permettant de relever les données constructeur propres à votre véhicule.

Le système de conversion une fois installé sera alors paramétré sur mesure.

Le respect des données du véhicule allié à une technologie de pointe, nous permet d'inclure dans notre forfait « clé en main » 3 ans de garantie de bon fonctionnement du système de conversion et de la mécanique de votre véhicule.



Profiter de notre forfait « clé en main » c'est l'assurance :

- d'un boîtier haut de gamme Biomotors.
- du savoir faire de nos installateurs agréés présents sur tout le territoire national, et qui respectent notre charte de qualité.
- d'un contrôle complet de votre véhicule avant équipement à travers les 7 points de contrôle réalisés par nos techniciens.

Roulez vert et moins cher pour tous !

Pour tous les types de véhicule essence à injection (voiture, moto, bateau, jet-ski, quad et même les véhicules hybrides)

Le système de conversion Biomotors, permet d'utiliser dans le réservoir d'origine, aussi bien de l'essence, du superéthanol E85, ainsi que le mélange des 2 dans toutes les proportions !



Les entreprises sont totalement exonérées de la TVA pour les véhicules dits à carburant modulable (ou « FLEXFUEL ») c'est à dire conçus pour utiliser indifféremment du super éthanol E85 ou du supercarburant sans plomb.

La TVA sur le super éthanol E85 utilisé pour un usage professionnel, bénéficie depuis le 1er janvier 2007, de la déduction de 80% du montant de la TVA.

La réglementation

La publication du Projet de Loi de Finances 2018 du gouvernement confirme l'augmentation des taxes sur les carburants à la pompe, et notamment sur le gazole. Cette mesure participe à l'équilibrage de la fiscalité entre essence et diesel sur quatre ans, promise par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

A l'augmentation annuelle prévue de 2,6 centimes par litre de gazole s'ajoute la hausse de la taxe carbone.

Résultat : si vous roulez au diesel, vous paierez **7,6 centimes de plus au litre en 2018**.

L'essence n'est pas épargnée par la hausse des taxes. Le prix du litre de sans-plomb augmentera de 3,9 centimes en 2018 » (Source Le Monde, Auto Plus.)

CARBURANTS TRAP CHERS...



Biomotors est la solution



Grâce à l'arrêté ministériel concernant nos systèmes de conversion E85, le gouvernement encourage les automobilistes à se tourner vers le Superéthanol E85 dont le prix moyen est de 68 centimes. Il offre des avantages fiscaux, lors de l'établissement des cartes grises, avec une exonération totale ou partielle de celle-ci ainsi que l'abattement de 40% sur le montant de l'écotaxe.

Les problématiques du pétrole

La dépendance énergétique de la France

Les hydrocarbures (pétrole et gaz) représentent près de **65% de la consommation énergétique des français**.

Actuellement, la production de pétrole en France s'élève à **875 000 tonnes par an**, soit seulement 1% de la consommation du pays.

La France est dépendante des importations à **99% pour sa consommation de pétrole et à 98% pour sa consommation de gaz**.

Le bioéthanol est la solution

E85

La filière bioéthanol génère 9 000 emplois directs et indirects, agricoles et industriels, en France.

L'incorporation de bioéthanol dans l'essence permet de diminuer la dépendance énergétique de la France et représente 500 millions d'euros d'excédents pour la balance commerciale du pays.

Le bioéthanol consommé en France est produit à 100 % sur le territoire national, et 30 % de la production française est exportée vers l'Union Européenne.

La France est le premier producteur européen de bioéthanol (11,5 millions d'hl produits en 2012-2013). Grâce à ses 16 distilleries réparties sur le territoire, la France a la capacité de répondre à la totalité de ses besoins en bioéthanol. Une production qui représente moins de 1% du territoire agricole français.

La pollution dans l'air tue 9 millions de personnes ! Il est temps de réagir.

La pollution vous concerne ?

L'exposition régulière aux particules fines provoque des réactions inflammatoires au niveau des bronches, aggravant ou déclenchant un asthme, mais également une diminution de l'espérance de vie avec une mortalité plus précoce et une augmentation des cancers bronchiques.

Selon les résultats d'une étude de l'Agence Européenne de l'Environnement, à elles seules, les particules fines sont responsables de **428 000 décès en Europe**, le dioxyde d'azote de 78 000 morts et l'ozone de 14 000.

La France est dans le colimateur de la Cour de Justice Européenne avec près de 50 000 morts par an.

Des mesures drastiques sont mises en place : contrôles de police et verbalisation pour faire respecter les mesures anti-pollution.

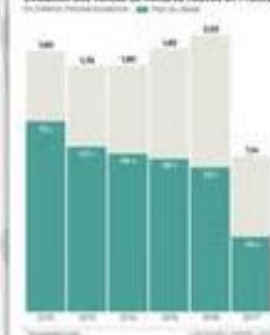
Vitesse maximale réduite, circulation alternée ou encore la circulation différenciée classant les voitures en six catégories selon leurs niveaux de pollutions.

Avec le bioéthanol, la nature vous remercie

Le bioéthanol est considéré comme un carburant propre car il réduit de **60 % en moyenne les émissions de gaz à effets de serre par rapport aux carburants fossiles**. Enfin, il restitue presque deux fois plus d'énergie qu'il n'en nécessite pour être produit. Sachez que pour acheminer le pétrole « du puits à la roue » il faut utiliser 4 litres pour 1 litre dans votre réservoir ! Lorsqu'il n'y a pas de marée noire...

Sachez également que le pétrole met 58 millions d'années à se créer...

Evolution des ventes de voitures neuves en France



Entre janvier et juin 2018, les véhicules roulant au gazole ont représenté 47,92 % des nouvelles immatriculations, tandis que les modèles essence en pesaient 47,37 %, selon les chiffres du Comité des constructeurs français d'automobiles. En 2017, la part du diesel dépassait encore les 52 %, mais déjà très loin des 72 % affichés en 2012...

Vous avez le pouvoir d'agir !

Estimation de l'économie réalisée

	NOMBRE DE PLEINS PAR MOIS	NOMBRE DE LITRES	PRIX DU LITRE	PRIX D'UN PLEIN	BUDGET MENSUEL
AVANT					
APRÈS					

ÉCONOMIE BIOMOTORS MENSUELLE

ÉCONOMIE BIOMOTORS ANNUELLE

COÛT DU BOITIER

COÛT MENSUEL

ÉCHÉANCIER	COÛT / GAIN
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
GAIN 1ÈRE ANNÉE	
GAIN 2ÈME ANNÉE	



SARL BIOMOTORS
ZI LES PORTES DOMITIENNES
34740 VENDARGUES
04 48 06 04 90

Retrouvez les centres agréés :
www.biomotors.fr